

LA ROCHE-DES-ARNAUDS 13/09/19

Une aide pour les transports scolaires

La loi NOTRe a abouti au transfert de la compétence "transport scolaire" aux Régions en lieu et place des Départements depuis la rentrée 2018. Concernant l'année scolaire 2019/2020, la Région a voté une nouvelle grille tarifaire unique sur l'ensemble de son territoire pour ce service. La communauté des communes Buëch-Dévoluy a décidé lors de son dernier conseil communautaire de renouveler l'accompagnement des usagers de son territoire pour soulager cette dépense. Cette aide est de 65€ pour un abonnement de 110,40€ et de 32€ pour les familles bénéficiant du demi-tarif pour les élèves des écoles primaires, des collèges et des lycées. Cette aide financière sera gérée par le centre intercommunal d'action sociale Buëch-Dévoluy.

Pour bénéficier de cette prise en charge, il faut remplir la demande d'aide disponible sur le site de la CCBD ou en mairie et la renvoyer avec un relevé d'identité bancaire à l'adresse ci-dessous : CCBD/CIAS Buëch Dévoluy, 3 bis rue du Jeu de Paume, BP 15 05400 Veynes.